



# CASTELNAU - MONTRATIER

## Le Journal Communal

Mai 2015 | Bien vivre au coeur du Quercy Blanc



### ÉDITO

Nous vivons en ce début d'année 2015 un grand chamboulement : nouveaux cantons, nouvelles Régions, nouveaux-ci, nouveaux ça... ; s'il est vrai que la France devait moderniser son fonctionnement, il n'en demeure pas moins que dans tous ces changements il y a de quoi se perdre !

Les nouvelles définitions, les redistributions de compétences censées apporter plus d'efficacité à l'action publique sont-elles capables de générer des économies d'échelle ? A chacun son analyse... Mais plus s'éloigne le décideur, moins la proximité est présente. Et c'est pourtant elle qui doit être préservée.

En 2015 pour notre commune : vos élus sont au travail aussi bien au niveau communal qu'au niveau de la Communauté de Communes du Quercy Blanc.

Une réflexion a été menée pour la remise au goût du jour du terrain du camping. Cette année, quelques travaux ont été effectués et il a été inscrit à nouveau dans les guides des terrains de camping, notamment celui du Lot.

Lors de la dernière assemblée générale de l'association des commerçants et artisans, ceux-ci ont mis en place une commission chargée de réfléchir sur l'attractivité de Castelnaud. L'attractivité de Castelnaud-Montratier est un des quatre axes que nous avons priorisés lors de la campagne des élections municipales. Le « venir » à Castelnaud dépasse le cadre du commerce. Il est celui de l'habitat, de l'école, du collège, de la santé, des services à la population. Dans les mois qui viennent, avec nos atouts mais également nos faiblesses, nous nous lancerons, tous ensemble, dans ce défi : « donner envie de venir à Castelnaud-Montratier et d'y vivre ».

### SOMMAIRE



- MÉDIATHÈQUE
- AMÉNAGEMENTS
- ENVIRONNEMENT



- VOIRIE · URBANISME
- ENFANCE · JEUNESSE
- ÉTAT-CIVIL 2014



- COMPTE ADMINISTRATIF 2014
- DIVERS INFOS

Depuis le début de l'année le dossier relatif à la Maison de Santé pluridisciplinaire a été relancé. Plusieurs rencontres se sont déroulées avec les élus, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et les professionnels de santé de Castelnaud. Ces derniers ont manifesté leur intérêt pour ce type de structure et travaillent ensemble sur la rédaction du projet de santé.

L'aménagement de la rue Clemenceau et la réfection de ses trottoirs ont débuté en mai. Si tout se déroule correctement, les travaux ne devraient durer qu'un mois.

Le marché des producteurs est une des animations phares de Castelnaud-Montratier durant l'été. Nous porterons une attention toute particulière à sa pérennisation. Nous tenons à remercier toutes les associations et tous les bénévoles pour la vie sociale qu'ils apportent à notre commune.

Continuer à gérer rigoureusement les finances de notre commune tout en allant de l'avant est notre volonté. Les baisses de dotations de l'Etat pour résorber son désendettement ne doivent pas être un faux-fuyant pour ne rien faire. Les collectivités devront changer leurs habitudes et gérer différemment. Pour notre part, la politique que nous menons depuis plusieurs années sera poursuivie et alliera rigueur et investissement ... mesurés.

Bien à vous, le Maire.

### MÉDIATHÈQUE

**Service public et outil d'action culturelle gérée et financée par la commune de Castelnaud-Montratier, la médiathèque rayonne depuis sa création en 1990 sur l'ex-canton de Castelnaud et même au-delà, soit sur un périmètre d'environ 15 km.**

Le manque de place et l'obligation de mise en accessibilité des établissements recevant du public ont entraîné en 2014 son extension au rez-de-chaussée de la Maison Jacob. Ces aménagements ont permis de développer l'existant et de l'enrichir de nouveaux services et de nouveaux outils.

**Ainsi, la médiathèque se déploie sur trois niveaux :**

- au rez-de-chaussée l'accueil,
- à l'espace intermédiaire, des collections pour adolescents et adultes,
- à l'étage, un espace dédié aux adultes avec un accès internet, un lieu spécifique jeunesse et une pièce ludique aménagée pour la petite enfance.

**L'espace petite enfance** créé en 2010 permet d'accueillir dans de bonnes conditions, la crèche et les assistantes maternelles, les enfants de l'école maternelle et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement. Il a permis de développer des actions dans le cadre de l'opération « Premières Pages » mais également de proposer aux enfants des expositions et des séances régulières d'heures du conte ou de lecture à voix haute.

Depuis sa création, cet espace facilite la mise en place d'animations. La médiathèque remplit ainsi les conditions nécessaires pour recevoir l'aide du Conseil Départemental (ex Conseil Général) dans le cadre du fonds thématique petite enfance, soit une dotation annuelle de 100 livres à destination des tout-petits.



**L'espace intermédiaire** accueille des collections destinées plus particulièrement aux adolescents et aux adultes. Il propose un rayon très riche en bandes dessinées. Un échange de documents avec la médiathèque de Montcuq renforce son renouvellement. La médiathèque développe également avec la participation des adolescents lecteurs, une collection de mangas très appréciée.

**L'espace adultes** s'enrichit chaque année de près de 400 nouveautés. La mise en place d'un service de réservation améliore la circulation de ces livres auprès des lecteurs. Le fonds de livres en gros caractères se situe maintenant au rez-de-chaussée. Créé en 2007, il s'est étoffé au fil des ans et rencontre un très grand succès. Dans le cadre de l'échange de documents, une partie de ce fonds est prêtée à la médiathèque de Montcuq.

**L'espace multimédia** : cinq ordinateurs régulièrement renouvelés permettent d'accéder à Internet et d'utiliser des outils bureautiques. Pour les personnes à mobilité réduite, l'un d'eux est installé au rez-de-chaussée. Cinq tablettes complètent cet équipement et offrent la possibilité de tester ce type de matériel et d'explorer de

nouvelles applications. Enfin pour découvrir la lecture numérique, cinq liseuses sont disponibles.

Ces équipements permettent à la médiathèque de développer des actions dans le cadre de ses missions relatives à l'information, à l'éducation et à la culture.

**Plusieurs opérations sont menées dans ce cadre.**

**Une des plus importantes est « Premières Pages »** qui reçoit le soutien du Conseil Départemental du Lot, de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) ainsi que l'appui financier de la Communauté de Communes du Quercy Blanc. Durant cette opération, un livre est offert à chaque enfant né ou adopté durant l'année.

La maîtrise de l'écrit est un des fondements de la réussite scolaire et sociale. Proposer des livres à tous les enfants dès leur plus jeune âge permet de les initier très tôt aux plaisirs de la lecture et d'agir en amont dans l'égalité des chances.

Pendant l'opération « Premières Pages », la médiathèque met en place des actions visant à promouvoir le livre et la lecture auprès du jeune enfant et de sa famille. Elle met également en œuvre un programme d'animations pour les structures d'accueil de la petite enfance, dans ses propres lieux mais aussi dans les bibliothèques relais de Flagnac et L'Hospitalet.

**Dans l'espace intermédiaire**, les collections dédiées en particulier aux adolescents, sont un point d'appui aux projets menés en direction du collège Emile Vaysse, autour de la bande dessinée. C'est ainsi que deux actions se sont adressées aux collégiens, l'une autour de la création d'une bande dessinée, l'autre autour de l'exposition « Cicatrices de guerre » qui met en avant la Première Guerre Mondiale à travers le regard d'auteurs de bandes dessinées. Cette exposition a donné lieu à une visite commentée suivie d'une rencontre avec Emmanuel Cassier, auteur de bandes dessinées et à la projection du film « Joyeux Noël » pour l'ensemble des classes de troisième du collège.

**La médiathèque propose régulièrement des expositions visant à valoriser ses collections ou à mettre en avant des sujets divers.**

Ce fut le cas de l'exposition « Cuisines Quercynaises » au mois d'octobre 2014, avec mise en pratique et démonstrations de recettes.

Plus récemment, l'exposition « Il était une fois... Contes en haïkus » a été le support de nombreuses animations autour des contes traditionnels lors des visites de classes et des temps d'activités périscolaires.

Quant aux adultes, ils ont été nombreux à admirer les aquarelles qui illustraient cette exposition et à jouer avec les mots qui revisitaient les contes traditionnels de l'enfance.

Enfin, depuis 2013, **la médiathèque participe à l'expérimentation « Médiathèque numérique du Lot »** menée par la Bibliothèque Départementale de Prêt du Lot. Désormais, musique, cinéma, programmes d'autoformation, journaux et revues peuvent être consultables en ligne depuis votre ordinateur via internet.

L'équipe de la médiathèque est disponible pour aider, conseiller et informer les usagers pour l'utilisation de l'ensemble des équipements et ressources mais aussi pour les orienter dans ces très beaux espaces.

### La médiathèque en chiffres

#### LES COLLECTIONS :

8200 documents dont :

- 4000 ouvrages pour adultes
- 4200 ouvrages pour les jeunes

#### LES USAGERS :

- 806 inscrits dont 480 adultes et 326 enfants
- 484 lecteurs habitent Castelnau (60%)
- 322 résident dans les communes voisines (40%)
- 5000 visiteurs en 2013, 6000 en 2014

#### LES PRÊTS :

10 300 prêts en 2014 (20 000 échanges de documents à l'accueil) dont :

- 4 200 prêts en secteur jeunesse
- 6 100 en secteur adulte

## AMÉNAGEMENTS

### MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE

La loi du 11 février 2005 fait obligation de rendre accessible les Établissements Recevant du Public (E.R.P.). Le secrétariat de la mairie entre dans ce cadre là. Installer une partie du secrétariat au rez-de-chaussée, dans la petite salle voûtée, a été dans un premier temps envisagé. Toutefois, le déploiement sur deux niveaux (étage et rez-de-chaussée) aurait entraîné un fonctionnement plus lourd en termes de personnel ; de plus, les bureaux du maire et des adjoints seraient restés à l'étage. Aussi, avons-nous décidé de rendre l'étage accessible par la mise en place d'un ascenseur. Deux projets sont à l'étude. D'ici le début de l'été la décision sera prise.

Une demande de subvention au titre de la DETR 2015 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) sur la solution la plus onéreuse a été déposée auprès des services de la Préfecture.

**CAMPING MUNICIPAL**

Pour la saison estivale, le camping va subir un coup de rajeunissement et de rafraîchissement. Un nouvel accueil sera installé. Les sanitaires actuels vont être repeints et dotés de quelques aménagements pour mieux les adapter aux attentes des campeurs ; ils seront également enrichis d'un équipement destiné aux personnes handicapées. La clôture sera renforcée et jouera mieux son rôle de protection ; une nouvelle signalétique donnera les informations utiles à l'intérieur du camping et renseignera sur les équipements, les commerces et la vie du village.



**FLEURISSEMENT**

Pour donner une note de gaieté à la Place Gambetta qui accueille notamment nos festivités et animations, la grille entourant le monument de la vierge a été repeinte.

Un apport de terre à l'intérieur de la place a été réalisé début mai pour planter une harmonie de massifs de fleurs.

Les six poteaux d'éclairage et les trois lampadaires vont être ornés de deux bacs en demi-lune placés suffisamment haut afin d'éviter toute gêne de passage.

Alors, vous aussi, chers habitants à vos balcons! N'hésitez pas à fleurir et embellir vos portes et fenêtres., ainsi chacun apportera de la couleur à notre cadre de vie.



**URBANISME**

	2013	2014
<b>PERMIS DE CONSTRUIRE (PC) :</b>		
* <b>Constructions Maisons</b>	7	5
* <b>Rénovation</b>	7	11
* <b>Bâtiments agricoles</b>	1	5
<b>DÉCLARATIONS PRÉALABLES (DP) :</b>	28	26
<b>CERTIFICAT D'URBANISME D'INFORMATION (Cua)</b>	47	42
<b>CERTIFICAT D'URBANISME OPÉRATIONNEL (Cub)</b>	8	7
<b>PERMIS D'AMÉNAGER</b>	1	0

**Les dépôts de tous les déchets ou ordures de quelque nature que ce soit ainsi que toutes décharges brutes d'ordures ménagères sont formellement interdits sur tout le territoire de la commune.**

Il est interdit à l'intérieur ou à proximité des conteneurs de collecte de déposer des encombrants, des pneus, des déchets ferreux, toxiques, des déchets verts, des gravats, du bois, du polystyrène, des écrans, de l'amiante, des engins explosifs ou dangereux, des batteries, de l'huile de vidange, des piles, etc...

De même, les déchets encombrants ne doivent pas être déposés dans ou à côté des bacs (mobilier, radiateurs, matelas, déchets de rénovation, batteries, pneus, déchets verts...).

En cas d'infraction aux présentes dispositions, il sera procédé d'office à l'élimination des déchets aux frais du responsable. Les infractions seront poursuivies dans les conditions prévues au Code Pénal.

Ces actes d'incivilités coûtent chers aux différentes collectivités :

- **Pour les Services Techniques de la commune** : le ramassage des encombrants et le nettoyage des sites pollués, ...

- **Pour le SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères)** : le doublement des circuits de collecte des conteneurs, le ramassage des déchets et ordures déposés à proximité des bacs,...

- **Pour le SYDED (SYndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets et assimilés) incidence sur :**

- ↳ le centre de tri de Catus : refus de la collecte sélective et expédition vers des sites d'enfouissement ou de destruction,
- ↳ le fonctionnement des 28 déchetteries actuellement en service.

Le coût de fonctionnement de ces organismes est entièrement financé par votre contribution à la Taxe sur les Ordures Ménagères et par les différents impôts locaux.

**Un peu de civisme de la part de chacun d'entre nous permettra de réduire les dépenses afférentes à ces services utiles et nécessaires.**

Nous devons tous prendre conscience des enjeux écologiques et financiers du traitement des déchets (ordures ménagères, recyclables, verre, divers) en agissant et en incitant les mauvais citoyens à réagir.

**Améliorons notre qualité et notre quantité de tri des déchets recyclables.**

Respectons mieux les consignes de tri pour améliorer les conditions de travail des agents de collecte et de tri, mieux capter les déchets recyclables et réduire les coûts de la collecte en diminuant notamment les erreurs de tri.

**Pour vos déchets et en particulier les déchets volumineux ou toxiques, la déchetterie de Castelnau est à votre disposition.**

HORAIRES D'OUVERTURE :

LE LUNDI ET MARDI  
DE 14H00 À 18H00

LE MERCREDI ET LE VENDREDI  
DE 9H00 À 12H00

LE SAMEDI  
DE 14H00 À 17H00

SI VOUS AVEZ DES DOUTES OU DES QUESTIONS SUR LE TRI, N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER LE SYDED AU 05 65 21 54 30



**La fusion des deux Communautés de Communes en 2014 a impliqué le regroupement des deux équipes voirie. Même si chacune reste affectée en priorité à son territoire, des chantiers communs et des échanges de matériel ont pu être réalisés.**

Il faut laisser encore un peu de temps à la nouvelle organisation pour qu'elle se rode en vue d'optimiser les services d'entretien de la voirie et les travaux.

L'enveloppe investissement de la Communauté de Communes Quercy Blanc (CCQB) consacrée à la voirie s'élève à 750 000 € et se répartit de la manière suivante :

- 250 000€ sont affectés à l'entretien des 200 Km de voies structurantes,
  - 500 000 € pour l'entretien des 670 Km de voies communales réparties sur l'ensemble du territoire.
- Cette enveloppe a permis d'effectuer la rénovation de 3 820 m de voies structurantes sur la commune de Castelnau-Montratier.

L'enveloppe investissement de 133925 €, attribuée par la CCQB à Castelnau, a permis la réalisation de 11 560 m de revêtement par enduit et 2 420 m de surfacage par matériaux stériles auxquels s'ajoute le P A T sur toutes les voies le nécessitant (PAT : Point À Temps = bouchage ponctuel des nids de poule et autres détériorations en vue de prévenir des dégradations plus importantes avant d'entreprendre des travaux de revêtements).

Les travaux de maçonnerie, de curage, de pose de buses dans des fossés, d'entretien des ponts, de réalisation ou de réparation des aires de propreté, de balayage, d'élagage, d'épareuse, d'implantation ou de remplacement de signalétique routière et locale ainsi que tous autres chantiers réalisés par les agents de la CCQB avec les engins de celle-ci ont consommé l'enveloppe fonctionnement allouée à notre commune soit près de 115 000 €.

### Quelques chantiers réalisés en 2014 :

Le Pouget, Lalande, Mispoulié, Lestrade, Palézi, Côte Pech, Lamalaudie, Péchaucou, Jouas bas, Le Trempeil, Le Fustier, Ferrières, ...

Les travaux d'aménagement du parking « Avenue Foch », dont le coût s'élève à 3 500 €, ont été réalisés sur les fonds propres de la commune pour ne pas impacter l'enveloppe voirie.

Malgré les baisses attendues de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) attribuée par l'état aux collectivités locales, le montant des enveloppes destinées à l'entretien de la voirie intercommunale ne devrait pas baisser pour l'année 2015.

La qualité des travaux d'entretien réalisés depuis la création de la Communauté de Communes de Castelnau-Montratier en 2000 doit se poursuivre au sein de la CCQB. Vos élus en charge de la voirie (comme ceux des précédents mandats) resteront vigilants afin de garantir un bon suivi de notre voirie pour en améliorer la qualité et la sécurité.



## ENFANCE - JEUNESSE

### TARIFICATION DES REPAS DE L'ÉCOLE PRIMAIRE ET DE L'ALSH

Les repas de la cantine scolaire sont préparés par le collège ; ils sont achetés par la CCQB qui les revend ensuite aux communes après en avoir assuré la livraison.

Suite à l'augmentation du prix du repas vendu par le collège, la CCQB les facture depuis le 1er janvier 2015 à la municipalité au tarif de 3,32 € (3,27 € auparavant).

Les repas de l'ALSH sont fournis par la maison de retraite qui a également revalorisé son tarif de vente à 3,35 € depuis 1er mars 2015 (soit une hausse de 5 centimes).

Afin de tenir compte de ces augmentations sans trop pénaliser les familles, le conseil municipal a décidé de fixer un tarif unique de vente des repas aux familles à 3,15 € et ce, à compter de la rentrée de septembre 2015 seulement, la municipalité prenant à sa charge la différence.



### RYTHMES SCOLAIRES

**La réforme des rythmes scolaires est en place depuis la rentrée 2014.** Après quelques mois de fonctionnement et un premier bilan réalisé lors des conseils d'école de novembre 2014, des ajustements sont nécessaires notamment à l'école élémentaire.

De plus, l'élaboration du Projet Educatif De Territoire (PEDT) est rendue obligatoire pour la prochaine rentrée afin que la municipalité continue à percevoir les aides de l'Etat (50 € par enfant auxquels s'ajoutent 40 € car notre collectivité est classée en Zone de Revitalisation Rurale).

Ce document porté par la municipalité a pour ambition de mieux articuler les différents temps de l'enfant en s'appuyant sur la mobilisation de tous les acteurs impliqués. Il doit être validé par la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) et aboutira à la signature d'une convention tripartite entre le Préfet, le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) et la mairie.

Pour réfléchir à son élaboration, un comité de pilotage a été constitué et s'est rassemblé

le 26 février 2015. Il réunissait des élus, des enseignants, des parents élus aux conseils d'école, le personnel municipal et des membres d'associations conventionnées avec la mairie pour intervenir lors des Activités Périéducatives (APE). Ce document a été finalisé lors des conseils d'école du mois de mars puis adressé à la DDCSPP le 30 mars.

Pour répondre aux besoins des enfants et des enseignants de l'école élémentaire et prendre en compte le temps nécessaire à certains types d'activités et aux déplacements, le créneau horaire va évoluer à la rentrée de septembre 2015 et passera à 1 heure d'APE les mardis et vendredis et à 30 minutes les lundis et jeudis. En revanche, aucun changement d'horaire n'est prévu à l'école maternelle. Le DASEN doit valider cette nouvelle organisation pour une application à la rentrée de septembre 2015. Dans le cas de cette validation, les associations extérieures interviendront uniquement lors des périodes d'une heure en complémentarité des animations proposées par le personnel municipal. Sur les périodes de 30 minutes, le personnel continuera à proposer des ateliers autour de jeux de société ou des jeux libres, ce qui plaît beaucoup aux enfants.

# COMPTE ADMINISTRATIF 2014

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHARGES (dépenses)	Prévisions budget 2014	Réalisations compte administratif	PRODUITS (recettes)	Prévisions budget 2014	Réalisations compte administratif
Charges à caractère général	410 675,00	375 923,94	Atténuation de charges	23 000,00	34 722,31
Charges du personnel	597 700,00	593 225,96	Produits des services du domaine et ventes	81 950,00	75 222,96
Atténuation de produits	34 238,00	34 238,00	Travaux en régie	0,00	0,00
Autres charges de gestion courante	153 699,00	142 673,33	Impôts et taxes	440 387,00	441 417,40
Charges financières	53 270,00	52 332,39	Dotations/subventions et participations	787 198,00	800 527,45
Autres charges exceptionnelles	1 150,00	455,50	Autres produits de gestion courante	86 500,00	89 179,52
Opérations d'ordre de transfert entre sections	49 235,00	48 705,66	Produits financiers	0,00	9,45
Dépenses imprévues	61 529,00	0,00	Produits exceptionnels	1 000,00	4 501,20
Virement à la section d'investissement	426 537,00	0,00	Résultat de fonctionnement reporté	367 998,00	0,00
<b>TOTAL en euros</b>	<b>1 788 033,00</b>	<b>1 247 554,78</b>	<b>TOTAL en euros</b>	<b>1 788 033,00</b>	<b>1 445 580,29</b>

EXCÉDENT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE	198 025,51 €
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	367 998,35 €
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ	566 023,86 €

## SECTION INVESTISSEMENT

**Total des dépenses d'investissement : 431 173,79 €**

- Remboursement du capital : 113 471,55 €
- Travaux et achats : 317 702,24 €  
(travaux avenue Foch, isolation gendarmerie, achats de terrains)

**Total des recettes d'investissement : 317 093,43 €**

- Emprunts : 0,00 €
- Subventions reçues : 150 310,50 €
- Autofinancement : 166 782,93 €

## ETAT CIVIL 2014

### DÉCÈS

WEISLO Antoine · 3 janvier 2014  
 SOUBRIÉ veuve FOURNIOLS Lucie, Yvonne · 4 février 2014  
 COUDERC Alfred, Angély · 18 mars 2014  
 BONNEMORT Maurice, René, André · 7 avril 2014  
 MONFERRAND Roland, Justin, Guy, Camille · 14 mai 2014  
 DANIEL veuve POREAU Pierrette · 20 mai 2014  
 MOLINIÉ Jean, Albert · 19 mai 2014  
 CALVET Jean, Jacques · 10 juin 2014  
 HERRERO Antoine, Augustin · 25 juin 2014  
 MONTAGNAC Francis, Claude · 30 juin 2014  
 MONFERRAND Louis, Jean · 27 juin 2014  
 POMPINI veuve BALLELIO Décima · 3 juillet 2014  
 DOUMERC Yvonne · 2 août 2014  
 KULYNA André, Jean-Jacques · 13 août 2014  
 MIGNOT André, René, Jean · 21 août 2014  
 LECOINT Christian, Albert · 20 septembre 2014  
 MAÎTRE Claude, Georges, Louis · 5 octobre 2014  
 BERTHIER veuve PIGNON Rose, Renée · 16 octobre 2014  
 LHUILLIER Pierre, Philippe · 15 octobre 2014  
 REDON veuve BLONDEAU Madeleine, Marie · 13 novembre 2014  
 GIRY Gérard · 17 novembre 2014  
 BORD épouse GORBENKO Josette, Claude · 26 novembre 2014  
 CABANETTES veuve BACHIÉ Marthe, Marie Rose · 2 décembre 2014  
 ZANON Daniel, Angélo · 29 novembre 2014  
 BOBRIE veuve CANTIN Renée, Louise · 9 décembre 2014  
 BRUGIDOU épouse FARO Georgette, Marie, Thérèse · 10 décembre 2014  
 SANSON Lino · 12 décembre 2014

### MARIAGES

Céline, Rose, Hélène BARD et Sylvain, Damien LAVITRY · 2 août 2014  
 Julie, Philippine ALRAN et Mickaël, David LORMEDE · 9 août 2014  
 Laurette, Paulette POUGET et Jean-Pierre, Valentin DUSSON · 20 septembre 2014

### NAISSANCES

GAY Enaël, Laurent, Yves · 24 janvier 2014  
 ROSA MAZUREK Eva · 31 janvier 2014  
 BOZZATO Antoine, Jean, Jacques · 14 février 2014  
 BONNET Elia, Clémence · 14 février 2014  
 MARIN Léopaul, Maxence · 19 mars 2014  
 BRUNET Nathan, Jacques, Nicolas · 9 avril 2014  
 LARTIGUE Margaux · 15 avril 2014  
 VIGNALS Louna, Manon · 5 juin 2014  
 ROUX Maddy, Bérangère, Monique · 26 juin 2014  
 COUTURE Gabriel · 7 juillet 2014  
 LAMORT Lyséa · 26 août 2014  
 ROBERT Alexis, Bernard, Jacques · 19 septembre 2014  
 VERGNES Raphaël · 23 novembre 2014  
 SANGOÏ Valentin, Baptiste, Clément · 18 décembre 2014  
 BONNEMORT Lia, Jeanne · 18 décembre 2014  
 LARROQUE Maeva, Marilyn, Laura · 22 décembre 2014  
 CHEVALIER Ambre · 29 décembre 2014

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU QUERCY-BLANC

Après un an de fonctionnement de la nouvelle communauté de communes du Quercy Blanc, le besoin d'un coordonnateur des services techniques s'est fait ressentir pour assumer les missions techniques (optimiser et coordonner les moyens humains, matériels, suivi des chantiers, suivi des projets en cours et à venir, etc...). Cet agent pourra également être mis à disposition des communes notamment dans le cadre du plan de mutualisation des services, obligatoire à partir de 2015 (conseil et assistance aux projets communaux par exemple). Aussi, depuis le 1er mars 2015, Monsieur Bonnelasbals, a été embauché au sein de la Communauté de Communes pour assurer ces missions.

### LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

La municipalité a décidé d'installer sur le bâtiment public de la mairie la devise « liberté, égalité, fraternité », permettant ainsi d'afficher et d'affirmer son attachement aux valeurs et aux symboles de la République. Son origine remonte à la Révolution Française mais ce n'est qu'à la fin du XIXème siècle qu'elle sera adoptée définitivement par la IIIème République. Elle est inscrite dans la constitution de 1958 et fait partie de notre patrimoine national.

### PERMANENCE DU PACT HABITAT

La Communauté de Communes du Quercy Blanc a financé des permanences de Pact Habitat afin de permettre aux propriétaires occupants ou bailleurs de se renseigner sur les aides en matière de rénovation des logements (économies d'énergie, adaptation du logement à la perte d'autonomie et à l'handicap, rénovation de logements dégradés,...). Des permanences ont eu lieu de décembre à février. Madame Chaussadas de Pact Habitat et Développement interviendra à nouveau au sein de notre commune le mercredi 3 juin 2015 en matinée, salle de la mairie. Pour tout renseignement : 05 65 35 81 39

### MANIFESTATION ÉQUIRANDO EN JUILLET 2015

Les organisateurs du plus grand rassemblement d'Europe confirment la venue à Castelnau-Montratier des cavaliers et de leurs accompagnateurs, lesquels devraient séjourner au moins une nuitée. Sur les 1000 à 1500 qui doivent se retrouver à Beaumont-de-Lomagne les 24, 25 et 26 juillet, il est encore difficile de prévoir à ce jour, le nombre susceptible de s'arrêter dans notre village les jours précédents, c'est à dire les 20, 21 et, peut-être le 22 juillet. Ils devront, au préalable, avoir réservé les hébergements qui leurs seront nécessaires (gîtes, campings, etc...) ainsi que l'eau et l'alimentation destinées aux chevaux. Pour gagner notre commune, ils emprunteront d'abord les chemins équestres existants puis, descendront au pied du bourg et, à travers champs et prairies, par un chemin prochainement balisé, ils rejoindront le Tarn-et-Garonne par Labarthe avant de poursuivre leur chevauchée.

### CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Pour connaître les manifestations de la période estivale, consultez régulièrement le site internet de la commune :

[www.castelnau-montratier.fr](http://www.castelnau-montratier.fr)

ou celui de l'office de tourisme du Quercy blanc : [www.cc-castelnau-montratier.fr](http://www.cc-castelnau-montratier.fr)

Pour paraître dans le calendrier des animations, les associations doivent faire parvenir leur programmation avant le 20 de chaque mois.

### À noter que la journée « Bonheur contre le cancer » sera renouvelée le samedi 29 août 2015

RAPPELONS QUE CETTE JOURNÉE A POUR BUT :

- de récolter des fonds en faveur de la recherche,
- de sensibiliser la population sur le cancer autour d'une journée festive consacrée aux activités sportives, artistiques, aux loisirs...

### OUVERTURE D'UN NOUVEAU COMMERCE

Depuis le mois de février, un nouveau salon d'esthétique, le Grain de Beauté, a ouvert ses portes au 21, rue Clemenceau. L'institut propose de nombreux soins du corps et du visage, épilations, etc... Contact : 05 65 23 79 60.

### RAPPEL DES PROCHAINES ÉLECTIONS

Les prochaines élections régionales se dérouleront les 6 et 13 décembre 2015.

## DON DU SANG

L'amicale du don de sang de Castelnau-Montratier a en charge l'organisation des collectes et la promotion du don du sang. A ce jour nous n'avons pas à rougir de nos résultats, ni en terme de nombre de dons, ni en terme de qualité et d'accueil.

Les mairies de notre canton, et en particulier celle de Castelnau-Montratier, participent largement à ce résultat puisque c'est grâce à leurs subventions que l'expression "qualité de l'accueil" peut être mise en avant !

Dans un contexte de volonté de suppression des collectes itinérantes par l'EFS (l'Etablissement Français du Sang), nous en apprécions d'autant plus leur geste et leur soutien.

Depuis quelques années, l'association n'organise plus de loto, ni de belote par manque de bénévoles et de temps. Elle a cependant décidé de ne pas mettre fin à sa participation aux concerts estivaux lors du Marché des Producteurs, considérant que c'est un moteur économique et touristique pour la commune. Et puis...quelle plus belle promotion pour le « don du sang » que d'offrir un peu de bonheur aux habitants et aux visiteurs !

La première collecte de l'année, fin janvier, a enregistré un nombre de donneurs très satisfaisant : 73 « motivés » se sont rendus à la salle de la mairie de Castelnau-Montratier. Soulignons que la barre des 70 donneurs est rarement dépassée (seulement 5 fois depuis 2002).

Les dates à retenir pour les prochaines collectes à

Castelnau-Montratier sont le Jeudi 20 Août et le Mardi 03 Novembre 2015.

La présence du plus grand nombre est indispensable afin de pouvoir continuer à aider les malades.

Alors **VENEZ NOMBREUX !**

L'Amicale du don du sang

### FORUM DES ASSOCIATIONS

Cette année, le forum des associations organisé par la municipalité aura lieu le dimanche 6 septembre en matinée sur la place du village et sera clôturé par un apéritif. La date a été modifiée pour ne pas gêner les animations prévues le troisième dimanche de septembre autour de la journée du patrimoine. Les associations extérieures à Castelnau souhaitant participer au forum doivent s'inscrire auprès de la mairie avant le 20 août.



**MAIRIE de Castelnau-Montratier :**

1, place Léon Gambetta  
46170 CASTELNAU-MONTRATIER  
Tél. : 05 65 21 94 21 · Fax : 05 65 21 91 52  
[www.castelnau-montratier.fr](http://www.castelnau-montratier.fr)  
Courriel : [mairiecastelnau@wanadoo.fr](mailto:mairiecastelnau@wanadoo.fr)

**Ouverture au Public :**

Le matin du lundi au samedi de 9 heures à 12 heures.  
L'après-midi les mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h30.